
Le Vox Populi

12 janvier 2024

30e Forum étudiant

3ème édition

ACTUALITÉS DU FORUM

La partisanerie... pas ici!

Elizabeth De Michele - Journaliste



**Assemblée Nationale
du Québec**

Hier soir, le 11 janvier 2024, un évènement est survenu et il mérite une juste critique.

Il était surprenant que les murs du Parlement s'animent ainsi, surtout en présence de piliers de notre institution démocratique. Lire ici la Présidente, le Secrétaire général et les directions concernées de l'Assemblée. Des cris de ralliements ont été entendus, des slogans ont été scandés et des applaudissements à tout rompre faisaient vibrer murs et corridors. Il nous apparaît primordial de souligner, ici, la distinction entre un congrès politique et

l'institution qu'est l'Assemblée nationale.

Le parlement est un lieu accessible, significatif et ouvert pour tous les Québécois et les Québécoises. Il est important de se rappeler que nous sommes chanceux d'avoir pu appeler ce lieu si accueillant *notre maison* pour toute la durée de la simulation. Il est rare qu'une institution démocratique réussit à accueillir ses visiteurs aussi chaleureusement. C'est un privilège pour les jeunes de se faire inviter à vivre une telle expérience et d'être autant libres de participer à

la simulation en y ajoutant chacun notre couleur. En revanche, il est de notre devoir et de notre responsabilité de donner la possibilité à ceux de demain de vivre la même expérience que nous. Cela ne serait pas possible sans le respect du décorum que nous commande cette vénérable institution. L'incident malheureux d'hier soir, qui ne se répètera sans doute pas, pourrait conditionner la rigidité de règles à venir. Ceci est un appel au respect, d'une institution médiatique à une autre.

Merci pour votre écoute, chers lecteurs.

Les angles morts d'un budget ambitieux

Jeanne Ducas - Journaliste

Le ministre des Finances, M. Ritch Doresca, a présenté aujourd'hui le très attendu énoncé budgétaire de son gouvernement. Après trois jours de scepticisme de la part des oppositions quant à la hauteur des investissements du gouvernement, ses promesses sont enfin chiffrées. Plusieurs secteurs bénéficieront de financement pour le développement d'initiatives présentées par le gouvernement. Parmi ceux-ci, l'environnement et le logement constituent les principaux pôles de dépenses.

Pour financer les dépenses occasionnées, qui s'élèvent à plusieurs milliards de dollars, le gouvernement prévoit d'augmenter la taxe de vente du Québec (TVQ), d'abolir les tarifs préférentiels sur l'hydroélectricité accordés aux grandes entreprises et d'augmenter les tarifications sur l'embouteillage de l'eau. D'après l'énoncé budgétaire, ces mesures permettraient non seulement de

rembourser les investissements présentés, mais dégageraient également un excédent monétaire de l'ordre de 841 millions de dollars.

L'opposition officielle souligne toutefois les lacunes de ce plan, duquel plusieurs promesses gouvernementales semblent avoir été écartées. Le chef de cette formation, M. Akram Tahar Chaouf, mentionne ainsi qu'aucun fonds n'a été alloué aux PME. Le gouvernement leur avait cependant promis des crédits d'impôt pour les aider à s'adapter à la hausse du salaire minimum.

Interrogé à ce sujet en conférence de presse, l'adjoint parlementaire au ministre des Finances, M. Antoine Dufort, soutient que les PME recevront un investissement indirect, puisque certaines d'entre elles seront appelées à réaliser les projets de construction de logements. Il déclare également que le gouvernement leur offre une main-d'œuvre à faible coût

grâce à leur programme de stage rémunéré. Il faut toutefois rappeler que ce projet de loi obligerait les entreprises à verser un salaire minimal à tout stagiaire - sans pour autant établir de plafond à leur rémunération - ce qui constitue une nouvelle dépense.

Le financement du projet de loi portant sur le transport collectif est lui aussi nébuleux. Selon l'énoncé budgétaire, il proviendrait du fond vert, lequel s'élèverait à 2,2 milliards de dollars suite aux investissements prévus par le gouvernement. Interrogé sur le coût de son programme, le ministre des Transports et de la Mobilité durable, M. Léonard Ouellette, ne pouvait donner d'estimations précises, soutenant qu'il pourrait « possiblement parler de ce genre de sujet en commission parlementaire [avec les autres députés] ».

Un ancien parti politique avait présenté une promesse similaire, celle de



D'après leur énoncé budgétaire, l'environnement et le logement constituent les principaux pôles de dépenses du gouvernement.

nationaliser le service de transport ferroviaire. Son investissement initial était toutefois d'une hauteur d'une dizaine de milliards de dollars. Certes, le gouvernement n'entend pas créer une société d'État ni racheter les compagnies de transport collectif existantes. Ses cibles, dont celle de « couvrir l'ensemble du territoire québécois », sont cependant plus ambitieuses que celles de l'ancienne formation, qui comptait relier les grandes villes du Québec. Son projet se limitait d'ailleurs dans un premier temps au train, alors que le gouvernement

compte utiliser les divers modes de transport à sa portée. Par exemple, M. Ouellette n'écarte pas l'option de financer des compagnies aériennes pour desservir les communautés autochtones éloignées. Le projet de l'ancien parti politique prévoyait tout de même un réseau d'autobus interurbains pour les municipalités non desservies par le réseau ferroviaire. Ce service aurait été financé à hauteur de deux millions de dollars, des chiffres qui s'apparentent davantage aux ressources dont dispose le gouvernement.

À la lumière de cette comparaison, on peut se demander si les 2,2 milliards de dollars alloués au Fond vert suffiront à remplir les objectifs de transport collectif visés par le gouvernement. Il ne faut pas oublier que ce dernier prévoyait également puiser dans ce fond pour financer les municipalités dans leur adaptation aux changements climatiques.

Nous suivrons toutes les précisions concernant le financement de ce projet de loi et les prochains développements en matière de budget.

Le transport interurbain au coeur du développement régional

Loan Huard - Journaliste



Dans son projet de loi instituant une Société des transports au Québec, le gouvernement a mis l'accent sur ses préoccupations environnementales.

« On a des objectifs de décarbonation et de développement durable extrêmement importants »

En effet, le gouvernement a pour objectif de développer un réseau de transport en commun partout au Québec. Cette approche a pour but, sur le long terme, d'agir sur les habitudes des Québécois. L'objectif étant de

questionner la population sur leur rapport à l'utilisation de leur voiture. De plus, les liaisons entre les villes s'établiront à travers un large programme d'électrification des transports en commun. Une forte initiative qui rentre en accord avec les valeurs et les promesses d'un gouvernement écologique. Aujourd'hui, le secteur des transports génère 43% des émissions de gaz à effet de serre du Québec. La mise en place d'un permis d'exploitation permettra, selon le gouvernement, de suivre les évolutions de la

pollution atmosphérique liée aux transports et donc de réduire leurs effets sur l'environnement. À noter que cette démarche permettra également le suivi et l'analyse des changements démographiques observables au Québec.

« Ne jamais tomber dans un utopisme illusoire »

Des démarches fortes de la part du gouvernement écologiste qui soulèvent néanmoins de nombreuses interrogations. Lors des débats tenus à l'Assemblée nationale ce jeudi 11 janvier

après-midi, l'opposition officielle a souligné ses inquiétudes quant à la mise en place d'une seule régie gouvernementale. En effet, les ressources financières qui seront allouées aux salaires des acteurs bureaucratiques, comme les analystes ou encore le service téléphonique, font peur à la formation conservatrice qui voit les dépenses du gouvernement augmenter. Le Parti libéral progressiste du Québec appelle quant à lui, à laisser le choix aux Québécois de décider de leur moyen de transport et mentionne le droit d'entreprendre des concitoyens.

Une volonté ambitieuse qui force le parti écologiste québécois à prendre une mesure contraire à ses valeurs environnementales

Le gouvernement a mentionné vouloir développer un réseau de transport en commun partout au Québec. Cette forte démarche pose la question des espaces autochtones, difficilement accessibles pour la Société de transport en commun. Lors de la présentation de

projet de loi à l'Assemblée nationale, le gouvernement a affirmé déléguer la couverture des territoires des Premières Nations aux entreprises privées. Afin de les desservir, le gouvernement souhaite donner des contrats à ces entreprises pour développer un réseau de transports aériens privilégiant les plus petites compagnies. Cette mesure ne rentre cependant pas en cohérence avec les valeurs écologiques du parti, qui se voit contraint d'utiliser des transports polluants à fort coût énergétique.

Une commission parlementaire active avec de nombreux changements

Ce jeudi 11 janvier, à la commission parlementaire sur le projet de loi instituant la Société de transport du Québec, le gouvernement et les deux partis de l'opposition ont débattu sur leurs différences d'opinions.

Pour commencer, l'intitulé a été revu pour retirer la mesure de nationalisation des transports en commun. Le gouvernement a revu sa position dans le but d'alléger les démarches

administratives de la bureaucratie. Cette modification est cohérente pour le gouvernement qui souhaite mettre en place une société de transport en commun efficace, équitable et éco-responsable. La commission parlementaire a débuté par une prise de parole des deux partis de l'opposition.

Essentiellement, les oppositions affirmaient leur ouverture à la collaboration ainsi que leur volonté de trouver des terrains d'entente.

L'un des premiers grands changements du projet de loi porte sur la mise en place d'un mode de paiement divers pour l'ensemble de l'offre de transport en commun. Cette décision comprend une multitude d'options de paiement. Ce changement s'applique dans le but de faciliter le développement et l'accessibilité du transport en commun partout et pour tous au Québec.

Ensuite, le Parti libéral progressiste du Québec a proposé un premier amendement ayant pour

objectif d'ajuster les tarifs en fonction de l'offre et de la demande et des particularités régionales. L'idée était de proposer des tarifs variables prenant en compte les différents besoins des régions. La proposition n'a cependant pas été retenue par le gouvernement écologiste qui souhaite, lui, s'assurer d'une offre attractive sur l'ensemble du territoire québécois. Le Parti écologiste québécois renforce ses envies d'une offre durable et respectueuse de l'environnement, et pour lui, cela passe par un changement des habitudes de l'utilisation des transports individuels.

Les préoccupations écologiques du gouvernement ont forcé d'autre rejet de propositions provenant de la deuxième opposition, notamment celles sur les suivis des résultats qui s'opèreraient chaque année. Les analyses environnementales rejoignent les objectifs de décarbonation et conservent une pertinence en raison du développement rapide des nouvelles technologies.

La participation des municipalités a été renforcée lors d'une modification textuelle à l'article n°6. Les analyses des changements démographiques liées au

développement des transports en commun se feront en fonction des régions et par les municipalités.

Pour finir, le Parti écologiste québécois était surpris d'une collaboration ouverte sans tensions majeures qui auraient pu bloquer les négociations. Les deux partis de l'opposition discutaient majoritairement sur des changements visant à économiser des deniers publics et veillaient surtout à ne pas générer des dépenses inutiles supplémentaires.

SERVICES SOCIAUX

La garderie du gouvernement

Hugo Hébert - Chroniqueur

La crise de la garderie fait des ravages parmi les foyers québécois depuis maintenant plusieurs années. Devant cette urgence, j'ai demandé aux trois groupes parlementaires leur avis sur la crise et leurs projets pour régler cette urgence. Pour vous donner une petite idée, en 2023, c'est

3 000 éducatrices qui ont quitté le secteur public. Un autre exemple, dans les trois régions de Québec, Abitibi-Témiscamingue et l'Estrie, c'est un enfant sur cinq qui ne peut pas être placé en garderie.

Sauver les arbres, l'argent y est peut-être caché...

Durant son discours d'ouverture, le Premier Ministre disait que « le Front écologiste s'engage à mettre en place des politiques favorables à la petite enfance ». Quelle ne fut donc pas encore ma

surprise lors de l'énoncé budgétaire lorsqu'à aucun moment la crise de la garderie ne fut abordée. Pour remédier à mon questionnement, j'ai rencontré la ministre de la Famille et la ministre des Services sociaux pour qu'elles m'expliquent les réformes et le budget qui seraient consacrés à cette problématique.

Si je suis très honnête avec vous, mes chers lecteurs, je commence de plus en plus à me demander si le FEQ ne vit pas sur un petit nuage. Avec un budget de 440 millions de dollars, le gouvernement souhaiterait entre autres : augmenter les bourses liées au domaine d'étude de la petite enfance, allouer une augmentation salariale conséquente et mettre en place de de stages rémunérés. Le tout, sans parler de leur projet d'immeubles intergénérationnels qui auraient pour but de rassembler aînés et petite enfance. De manière évidente, il y a beaucoup trop de projets annoncés pour les sommes accordées.

Pour finir, je voulais partager avec vous mon avis sur le projet qui m'a laissé le

plus perplexe : une ligne d'appels d'aide grâce à laquelle des parents pourraient se porter volontaires pour donner un coup de main aux parents dépassés n'ayant pas de place en garderie. Donc, en gros, on dépêcherait des parents débordés s'occuper des enfants d'autres parents sans doute tout autant débordés.

Les CPE pour les moins nantis

Lorsque j'ai demandé à la porte-parole en matière de Famille du Parti libéral progressiste un projet concret pour résoudre la crise de la garderie, celle-ci me proposa la solution suivante. Selon le Parti libéral progressiste du Québec, le gouvernement

devrait mettre un seuil à partir duquel les familles sont obligées d'envoyer leur enfant « au privé » ou « au public », le tout selon leur revenu. Une famille qui a un revenu supérieur à la moyenne se verrait dans l'obligation de confier leur enfant dans une garderie privée. À l'opposé, une famille moins nantie verrait son enfant automatiquement pris en charge par le système public. En somme, selon la formation libérale, *les pauvres au CPE, les riches au privé.*

Non seulement cette idée ne résoudrait pas le problème du manque de main-d'œuvre dans ce domaine, il représenterait un sérieux bris de la liberté individuelle de choix des parents



d'envoyer leur enfant dans leur système qu'ils souhaitent. Pour un parti qui m'a dit en début d'entrevue que leur priorité par rapport à cette crise était de favoriser le droit des familles, j'ai dû me retenir de sourire devant l'ironie de la proposition...

La réponse conservatrice

Du côté de l'opposition officielle, j'ai pu m'entretenir avec la Whip et son adjointe. La situation est grave selon la formation conservatrice et elle critique la manière de gérer la crise du gouvernement : « il ne nous parle plus de l'environnement que de nos enfants ». Pour les conservateurs, la solution se

trouve évidemment dans le secteur privé. Le problème avec le système public, selon eux, se trouve dans les conditions déplorables dans lesquelles sont mis les éducatrices et éducateurs de garderie. Si le gouvernement utilisait par exemple son surplus de 841 millions de dollars pour offrir de meilleures conditions aux travailleurs et travailleuses du domaine de la petite enfance, peut-être que les 3 000 éducatrices qui ont quitté le système public l'année dernière pourraient revenir. En effet, plus on a de travailleurs, plus on peut ouvrir de groupes et plus on peut accueillir d'enfants. La formation conservatrice critique également l'idée du deuxième groupe

d'opposition en disant que cela reviendrait à brimer la liberté individuelle des gens – une opinion que je partage.

Que faire avec les garderies

Une potentielle solution, selon moi, serait de privatiser à l'échelle de la province les centres de la petite enfance. Si une famille décide d'avoir un enfant, elle doit être consciente des coûts qu'amener une vie dans le monde entraîne. Évidemment, certaines mesures pourraient tout de même être mises en place pour faciliter l'arrivée d'un enfant dans une famille plus défavorisée. Après tout, adopter une idéologie de droite, ce n'est pas être un monstre d'insensibilité.

RÉMUNÉRATION DES STAGES

La rémunération des stages, une nouvelle ère pour le Québec?

Anna-Gabrielle Noel et Ketsia Mengue - Journaliste et responsable des médias

Depuis maintenant 10 ans, les étudiants du Québec s'unissent et militent ensemble pour la rémunération des stages. Les 125 députés qui siègent à l'Assemblée nationale ont donc entre leurs mains de plus en plus de statistiques

et d'informations pour les rappeler à la réalité.

Heureusement, le Front écologiste du Québec propose le projet de loi no2 sur la rémunération des stages, qui tient compte de

ces faits et concrétise la demande des étudiants du Québec. Cependant, selon l'opposition, certains détails manquent. Est-ce que ce projet de loi définirait enfin les droits des stagiaires?

Un discours qui ne décourage pas

Marilou Lévesque, ministre du Travail, a présenté ce projet de loi. Dans son discours, ses mots s'appuyaient sur plusieurs données sur les stages. Elle a mentionné qu'en 2019, 116 453 stages étaient non rémunérés. Elle est allée jusqu'à le répéter deux fois, car le parti conservateur semblait minimiser la valeur des stages.

En effet, le parti avance que le stage n'est qu'une séance de plus de cours et non l'équivalent d'un vrai travail. C'est une forme de mise en pratique des connaissances théoriques acquises. Le gouvernement réplique quant à lui que malheureusement, la majorité des stages non rémunérés sont à prédominance féminine et que tout travail mérite un salaire. En effet, ces travailleurs sont précaires. Pour appuyer cette déclaration, elle décrit en détail, heure par heure, la routine d'une stagiaire fictive, mais à laquelle les stagiaires québécoises peuvent s'identifier.

Selon la ministre du Travail, il ne reste présentement que 12 heures aux étudiants pour travailler afin de se soutenir financièrement. Cette situation déplorable pousse les étudiants vers un éventuel épuisement professionnel. Toutefois, pendant son discours, elles nous assurent qu'elle entend les stagiaires, qu'elle « les écoute », qu'elle a vu et compris la rage que ces stagiaires ont exprimée pendant plusieurs manifestations en automne.

Le principe du projet de loi a été adopté en assemblée par les trois représentants des partis et envoyé en commission pour l'étude détaillée des articles.

La commission tranche

En commençant les travaux sur le PL2 concernant la rémunération des stages, les trois partis énoncent qu'ils sont tous les trois ouverts à la collaboration. Néanmoins, dès le début des travaux, le député de Chalifoux, de la deuxième opposition, dépose un amendement qui inclut les stages nécessaires à l'obtention de certains diplômes d'étude professionnelle. Elle mentionne que ces étudiants sont très souvent oubliés par les institutions et trouve pertinent qu'ils soient inclus dans ce projet de loi.

De surcroît, les parlementaires se sont



entendus sur l'encadrement du nombre d'heures de travail des stagiaires. Les trois partis ont fait passer le nombre maximal d'heures de 40 à 50 heures par semaine, et ce, avec une résistance minimale du gouvernement. Selon eux, ce nombre d'heures peut être accepté gracieusement selon les envies et les capacités des élèves. La décision de l'horaire des stages ne viendrait que du bien-vouloir de chacun et respecterait donc la liberté des entreprises.

Également, la députée Mecteau du gouvernement apporte une modification substantielle à l'article 3 de ce projet. Cette modification apportée par la députée permettrait au stagiaire de refuser tout stage avant la signature de la convention, et ce, sans avoir une incidence sur sa réussite scolaire. Cette révision a été adoptée à l'unanimité ; l'article est maintenant ancré dans le projet de loi. La prochaine étape est la sanction en chambre.

Après la commission, on a pu rencontrer la ministre, Mme Lévesque, pour avoir son opinion sur quelques



Manifestation à Montréal pour la rémunération des stages.

questions. Selon la ministre, il n'est pas nécessaire de créer une convention universelle de stage selon laquelle le stagiaire retrouverait ses droits, ses recours, mais aussi des variables incluant les heures de stage, la rémunération, et bien d'autres choses. Pour justifier cela, elle cite l'article 3, où l'employeur est tenu d'informer le stagiaire de ses droits minimaux et de ses recours.

Elle mentionne aussi être satisfaite « d'être en mesure de collaborer avec les autres gouvernements ». Elle trouve que le travail réalisé est louable, mais aurait espéré une plus grande collaboration. Malgré cela, elle dit être « déçue » de la manière dont les conservateurs traitent les stagiaires, chose qu'elle trouve peu surprenante.

La place des femmes au travail

Jémima Mahälya Pierre-Louis - Chroniqueuse



Comme nous le savons tous, la stigmatisation des femmes dans la sphère publique n'est pas un phénomène exceptionnel. Elle semble répandue dans certains milieux. Cette stigmatisation est susceptible d'avoir des repercussions diverses dans la vie quotidienne des femmes.

Par exemple, l'un des effets est le fait que les stages dans les milieux traditionnellement masculins sont souvent rémunérés tandis que ceux dans les milieux traditionnellement féminins ne le sont généralement pas. En ce sens, il est évident que l'égalité n'est pas encore

atteinte et qu'une forme de sexisme persiste. La discussion que j'ai eue avec la porte-parole de la deuxième opposition ainsi qu'avec la ministre de la Condition féminine m'a fait comprendre que leurs chefs ont vraiment de l'empathie pour la situation vulnérable et précaire des femmes.

Bien que les groupes parlementaires aient des solutions divergentes, ils ont tous à cœur la situation difficile des femmes dans les milieux de stage et ils s'assurent de proposer des solutions qui visent l'équité. En effet, le gouvernement est d'avis que la situation

des femmes en stage est déplorable. La ministre insiste sur le fait que le projet de loi sur la rémunération des stages est une solution importante afin de régler cet enjeu. Le gouvernement pense que pour remédier à cette situation qui affecte majoritairement les femmes stagiaires, il faut les rémunérer, peu importe le poste qu'elles occupent. Ce processus permettra d'atteindre l'équité entre les hommes et les femmes. De plus, la ministre précise également que « cela permettra d'assurer le respect des conditions de travail pour les stagiaires, ainsi qu'un salaire ». Quant à

l'opposition officielle, la réponse au sujet de l'équité salariale dans les stages reste mystérieuse. Dans aucun discours, le chef n'a pas parlé des conditions difficiles auxquelles les femmes doivent faire face pour assurer un niveau de vie acceptable ainsi que pour leurs enfants. La seconde opposition propose la publication d'une campagne de publicité souhaitant à « sensibiliser l'opinion publique sur l'importance de la parité et la reconnaissance des différences entre les hommes et les femmes. » Le PLPQ s'engage à promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le monde du travail en faisant « des initiatives visant à éliminer les obstacles professionnels fondés sur le genre, à garantir un accès équitable aux opportunités de carrière et à encourager la diversité au sein des entreprises à l'aide de la campagne de publicité. »

La condition des femmes dans les stages est inhumaine. En effet, la majorité des stages avec une prédominance féminine est non rémunérée. De plus, comme la ministre de la

Santé l'a exprimé, plus de 84 % des stages ne sont pas rémunérés. Cependant, selon TVA Nouvelles, de ce nombre 74 % sont des femmes.

Par ailleurs, il existe une forme de favoritisme entre les femmes appartenant aux minorités visibles et les femmes qui ne le sont pas. En effet, les femmes en général sont vulnérables à des traitements dégradants en raison de leur sexe voire des agressions. Les femmes issues des minorités visibles sont susceptibles de subir des traitements dégradants et racistes par leur supérieur. Ces personnes en situation d'autorité ont un certain droit de veto sur l'avenir de plusieurs personnes immigrantes et peuvent leur faire refaire le stage si elles font une erreur minime. Une personne anonyme à qui le journal a pu discuter a fait part de la situation de discrimination qu'elle subit lors de son stage en soins infirmiers. En effet, elle affirme que certains professeurs n'avaient pas peur de faire couler un stage à une personne immigrante, tandis que ces mêmes professeurs consolait un autre

étudiant pour la même erreur. La seule différence : la race. Lorsque cette situation arrivait, sachant qu'elles étaient vulnérables à la situation, elles n'avaient aucun choix que de recommencer dans une autre session (s'il y avait de la place). La discrimination des femmes sur le marché du travail est très présente. Elle passe souvent sous le tapis et entraîne plusieurs éléments qui rendent la vie des femmes bien plus pénible : notamment, l'accès au travail. Le gouvernement ainsi que le PLPQ sont en accord avec cette affirmation. En effet, les stages permettent aux étudiants d'avoir des expériences afin de pouvoir accéder au marché du travail. Déjà, pour les jeunes en général, c'est difficile de se trouver un emploi, parce que généralement, dans un travail de niveau débutant, les expériences que les entreprises te demandent doivent durer au minimum 4 ans. Cependant, pour certaines femmes ayant des stages et des expériences hautement qualifiées qui ont duré longtemps, pour rentrer dans un travail, elles doivent subir la pression, la discrimination et même les

agressions verbales et sexuelles des personnes d'autorité.

Selon le quotidien La Presse, sur 599 entreprises au Québec, près d'un quart des postes sont occupés par des femmes au sein des conseils d'administration. En d'autres mots, bien qu'il y ait de nombreuses femmes également qualifiées qu'aux hommes, elles se laissent délaissées à cause de leur genre. En effet, ces hommes phallocentriques se

regroupent entre eux pour conserver leurs privilèges, invalidant ainsi les efforts des femmes à s'élever dans l'appareil social. Une seconde clarification : la majorité des problèmes économiques n'ont pas émergés grâce aux femmes, elles n'avaient pas cette chance d'y participer. De plus, cette même source affirme que les infirmières ne gagnent pas beaucoup pour tout le travail qu'elles font. Elle affirme candidement que « les

médecins sont la tête et les infirmières sont le cou, c'est le cou qui fait tourner la tête ». Le gouvernement ainsi que la deuxième opposition assurent qu'ils ne veulent plus que les femmes se sentent dévalorisées dans les milieux de stage tout comme sur le marché du travail.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Il fait chaud... pour tous les groupes politiques

Elizabeth De Michele - Journaliste



C'est au Salon Bleu le 11 janvier 2024 que le projet de loi sur le gaspillage alimentaire est expliqué par la deuxième opposition. Pour une première fois en chambre lors de la 30e édition du Forum étudiant, le projet de loi semble faire l'unanimité.

Lors de la commission parlementaire à ce sujet, une collaboration entre les 3 groupes politiques a fait surface et malgré les débats sur certains amendements, un consensus a émergé à la fin de cette longue soirée pour tous les députés présents. C'est dans le rire et

le respect que le président M. Benjamin Brassard a dirigé cette séance de travail.

En chambre, la tentative de collaboration du gouvernement a été ouvertement présentée par la ministre de l'Alimentation Iluta qui « [...] tend la main »

aux oppositions. Elle félicite aussi la couverture des journalistes sur cette problématique qui nécessite de la reconnaissance médiatique et elle mentionne que le gaspillage alimentaire est un enjeu très important, car 3,6 millions de tonnes de gaz à effet de serre sont libérées en raison de ce phénomène. La ministre a bel et bien été entendue, car tous les discours en chambre sur le gaspillage alimentaire encourageaient le projet de loi.

Le FCQ encourage l'initiative de la deuxième opposition et félicite la flexibilité qu'offre le projet de loi de laisser le choix aux entreprises et aux organismes d'adhérer au programme. Il apprécie aussi les coûts minimes qu'implique le projet de loi et son efficacité anticipée. Malgré une possible alliance entre le FEQ et le PLPQ observée en début de journée sur la crise du logement, il était clair en chambre que pour le

troisième projet de loi, la collaboration règne entre les trois groupes politiques qui ont les intérêts des Québécois à cœur. Le seul bémol qui est souligné par l'opposition officielle est que la bureaucratie nécessaire lors de la livraison des aliments peut sembler un peu lourde.

À la fin des débats en chambre, M. St-Jacques, porte-parole en matière d'Alimentation de la deuxième opposition, a prononcé le discours final et tous les partis se sont levés debout en applaudissant, pour montrer leur collaboration avec M. St-Jacques. Celui-ci a affirmé qu'il était fier de lui-même et de son parti et s'attendait à cette réaction de la part du gouvernement et un peu moins de la part de l'opposition officielle, mais il était tout de même très heureux de voir la main des conservateurs tendue vers le PLPQ. Louis-Charles St-Jacques est aussi le parrain du projet de loi et s'est

assuré de bien le défendre en commission parlementaire. Le PLPQ est très satisfait de leur projet qui, selon eux, répond au problème « d'organismes publics » qui n'aident pas à contrer le gaspillage alimentaire.

Lors de la commission parlementaire, plusieurs amendements ont été proposés, mais aucun n'incluait de changement majeur. Le plus gros débat portait sur le changement de la durée du délai autorisé pour fournir l'accès des documents et renseignements d'un dépôt de nourriture en banque alimentaire. La durée de 5 jours a été remplacée par 15 jours après plusieurs minutes de débat. Au final, quelques amendements ont été approuvés et les partis politiques ont su respecter leur promesse en collaborant et en ayant la vie des Québécois comme priorité.



Restez à l'affût des nouvelles du Forum en nous suivant sur notre compte Instagram!

Post-mortem du mandat d'initiative

Jade Diwan - Cheffe de pupitre



Le 12 janvier 2046,

Tommy, 7 ans, vient d'entrer en deuxième année du secondaire.

Dans sa classe, il y a 40 élèves. Bien que les temps aient changé, les classes sont toujours surpeuplées de professeurs surmenés. Heureusement, le système de l'éducation a trouvé sa pilule miracle : l'intelligence artificielle (IA).

Il y a 23 ans et des poussières, la Commission de la culture et de l'éducation remettait son rapport sur la place de l'IA dans les milieux scolaires. Ce rapport fut révolutionnaire; son adoption à l'unanimité devint un modèle de transpartisanerie dont nous

parlons encore aujourd'hui. Il permit aussi de propulser l'intégration précoce de l'intelligence artificielle dans les classes, de la maternelle aux auditoriums universitaires.

Hier, Tommy a assisté à un autre de ces ateliers sur la sensibilisation à l'intelligence artificielle. Depuis le primaire, ces ateliers de formation sont implantés dans les classes. Tommy, fatigué, a arrêté de les écouter. Ils répètent toujours la même chose : « utilisez votre pensée critique! » Et bien, sa pensée critique, Tommy croit l'avoir déjà développée.

Tommy vient de recevoir, sur le logiciel Classcraft, ses devoirs du jour. Son

excitation se ressent facilement; il répète encore et encore à ses amis comment faire ses devoirs lui a permis d'acheter à son avatar un nouveau chapeau « trop cool ». En ce moment, Tommy est en cours d'univers social, où le professeur aux méthodes archaïques leur fait la promotion du papier et du crayon. Ce professeur a choisi de ne pas utiliser Classcraft. Tommy n'aime pas ce professeur.

À la fin de son cours, leur enseignant leur lance un devoir : écrire un texte de 200 mots sur l'évolution de l'écriture. Tommy ne sait pas comment rédiger un texte; depuis le primaire, il dépend de logiciels d'IA générative tels ChatGPT. Il demande

donc au robot conversationnel de lui écrire son texte. Le rapport de commission a prévu un nombre de sources à inclure selon la taille du texte que l'IA produit. Tommy regarde donc ledit barème et réalise que du fait de la petite taille de son texte, les sources ne sont pas nécessaires.

Le professeur de Tommy saura qu'il a utilisé l'IA pour écrire. Effectivement, depuis le financement de chaires de

recherche dans le domaine, les logiciels de détection tels GPTZéro sont devenus hyperperformants.

Le professeur de Tommy saura qu'il a utilisé l'IA pour écrire, mais il ne fera rien. Il ne pourra rien faire, car depuis le rapport de commission, l'IA ne possède plus les droits d'auteur de ce qu'elle produit. Ainsi, l'utiliser pour rédiger n'est pas du plagiat.

Tommy est pris au piège. Il ne sait pas ce qu'il veut faire plus tard. Les options qui s'offrent à lui sont limitées, puisque l'automatisation du travail et le recours généralisé à l'IA rendent obsolètes de nombreuses carrières. Peut-être deviendra-t-il technicien informatique, comme la moitié de sa classe...

30E ANNIVERSAIRE

Longue vie au Forum!

Alice Tremblay - Journaliste

Cette année, nous fêtons le 30e anniversaire du Forum étudiant, une simulation parlementaire à l'Assemblée nationale créée pour les jeunes étudiants et étudiantes de cégeps d'un peu partout au Québec.

Le Forum fût conçu en 1992, au 100e anniversaire des institutions parlementaires. En effet, l'Assemblée voulait célébrer cet anniversaire en offrant une activité aux jeunes de la province. Lors de la première édition, quatre cégeps ont été invités: le cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, le cégep de

Jonquière, le cégep de Thetford et le cégep d'Ahuntsic. Par la suite, de plus en plus de cégeps ont participé au fil des années. Désormais, le nombre de cégeps participant s'élève à vingt et l'ensemble des cent-vingt-cinq sièges du salon Bleu sont occupés. Le nombre de parti a aussi augmenté. Au début, il y avait uniquement deux partis : libéral et conservateur. Par la suite, le parti écologique a été ajouté. De plus, le rôle que jouent les partis et les idéologies change, et ce, à la discrétion

du comité du Forum.

Un article sur les 30 ans du Forum ne peut pas être écrit sans mentionner Jean Karam, l'un des pères fondateurs du Forum, qui a assisté à l'entièreté des éditions. Lors de ma discussion avec lui, il a mentionné qu'il était un ancien professeur au cégep d'Ahuntsic en sciences politiques et qu'il était aussi président de l'association de ce département. De plus, il a dévoilé qu'il avait auparavant assisté à des simulations parlementaires à Ottawa.

C'est l'une des raisons pour laquelle ce dernier a reçu un appel du responsable du service d'accueil au début des années 90, qui lui a alors demandé s'il avait une idée de projet pour célébrer cet événement. C'est à ce moment que M. Jean Karam a mentionné l'idée qu'il avait depuis longtemps dans sa tête : le Forum. Suite à la première édition, il ne pensait pas répéter l'expérience. Pourtant, l'année suivante, le président de la chambre a contacté les responsables du Forum pour les inviter à revenir. Cela est grâce au sérieux du Forum, qui provient de l'accompagnement des professeurs, qui doivent

s'impliquer et aider les élèves.



Jean Karam, l'un des pères fondateurs du Forum étudiant

Maintenant, chaque année, le président invite le retour d'une nouvelle édition. Depuis, le début, c'est trois milles étudiants et étudiantes qui ont participé

à cette expérience hors du commun. Il s'agit d'une opportunité pour eux d'en apprendre plus sur la politique et sur le système parlementaire. La participation au Forum a inspiré plusieurs jeunes à continuer vers une carrière politique ou reliée à l'administration publique, par exemple Mélanie Joly, qui est devenue ministre de Affaires étrangères du Canada, Sol Zanetti, qui est maintenant un député de Jean-Lesage, Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata, Sylvain Gaudreault, directeur général du Cégep de Jonquière et de nombreux et nombreuses autres.

PERSONNALITÉS IMPORTANTES

Deux Roy en entrevue

Lou Roy - Rédacteur en chef

Aujourd'hui sonne la fin de l'annuel Forum étudiant, une initiative parlementaire créée par le retraité en enseignement de la science politique au Collège Ahuntsic, Monsieur Jean Karam. L'événement a été célébré autour d'un cocktail dînatoire à l'agora du Parlement, en présence de l'actuelle présidente de

l'Assemblée nationale du Québec, Madame Nathalie Roy. Il est réconfortant pour les étudiants participant aux simulations parlementaires de savoir que leurs points de vue et leurs revendications ne passent pas sous le radar. En effet, le bilan des projets de loi sera remis pour être sanctionné par lieutenant-gouverneur général, comme

l'ensemble des projets de loi adoptés au Québec.

Lors d'une entrevue avec le journal Vox Populi, la présidente s'émerveille devant l'implication de la jeunesse qui souhaite prendre part au Québec de demain. Elle trouve bon pour le futur que les participants du forum soient

engagés avec enthousiasme dans l'expérience parlementaire.

Elle admet que le projet de loi du forum visant à lutter contre le gaspillage et l'insécurité alimentaire est celui qu'elle trouve le plus pertinent actuellement.

Néanmoins, des sondages dévoilent le projet de loi qui interpelle le plus les étudiants et étudiantes du Forum est celui en faveur de la rémunération des stages.

La députée de Montarville soutient qu'elle ne serait pas surprise de revoir sur la scène politique le président de la 30e édition du Forum collégial, Samuel Boutin. Elle félicite d'autant plus la participation de tous, qui a fait de cette récente édition un franc succès.



Entrevue avec Nathalie Roy.

Madame Nathalie Roy a été une inspiration pour plusieurs étudiants et étudiantes et encourage les femmes à prendre leur place dans la vie politique autant que les hommes. Elle se réjouit qu'autant de femmes aient participé à la simulation cette année. Elle insiste d'ailleurs sur le fait que « les femmes ne sont pas une minorité, c'est 50% de la population ». De plus, il est

important de souligner qu'elle représente elle-même un modèle de femme politique inspirant. Pour conclure, on peut tous remercier sa présence, qui fut très appréciée par l'ensemble du parlement étudiant.

Au plaisir de se retrouver pour la 31e édition du forum!

MESSAGE DE L'ÉQUIPE JOURNALISTIQUE

Erratum

Jeanne Ducas - Journaliste

Quelques erreurs se sont glissées dans notre dernière édition. Les voici:

Dans l'article « Le gaspillage alimentaire », dans la citation « [...] pourraient attendre jusqu'à dans les 6

chiffres de crédit d'impôt », on devrait plutôt lire « [...] pourraient **atteindre** jusqu'à dans les 6 chiffres de crédit d'impôt ».

Dans le mot croisé de la dernière édition, les mots

« vertical » et « horizontal » ont été interchangés. De plus, la ligne 7 n'est pas fonctionnelle ; on devrait y écrire « inacceptabilité » et non « innacceptabilité ».

Mot de la fin

Lou Roy - Rédacteur en chef

Le Vox Populi souligne l'engagement des 125 députés et des attachés de presse s'étant dévoués corps et âme, bravant l'adversité et la fatigue pour proposer une démocratie plus verte, progressiste et plus unie. On remercie chacun des lecteurs de notre journal pour les critiques et les commentaires qui nous été rapportés. Le Vox Populi vise l'excellence à travers l'expérience. Nous sommes fiers de tous nos journalistes, de nos chroniqueurs et de notre équipe médiatique pour leur respect concernant la position et les valeurs que prône le journal :

l'exactitude, l'esprit critique, l'équité, le respect, l'impartialité, l'indépendance,

l'équilibre, l'honnêteté, la pédagogie, l'ouverture d'esprit et, finalement, le devoir d'offrir un divertissement aux lecteurs. Nous incarnons un 4e pouvoir, le pouvoir de questionner. Nous nous efforçons de vous offrir une nouvelle de qualité et de couvrir tous les points de presse, les conférences, les

commissions sur les projets de loi, ainsi que les séances de l'Assemblée. C'est avec bonheur que nous voyons l'importance de la liberté de presse, qui nous permet de mettre de la pression sur la députation pour que celle-ci apporte les précisions nécessaires à leurs ambitions. Nos journalistes ont même eu quelques mentions d'honneur au cours des séances parlementaires. La transparence est l'essence de la démocratie. Je souligne également le dévouement de l'équipe médiatique, qui vous a divertis avec du contenu diversifié.

Au nom de toute l'équipe journalistique, à la prochaine.



SONDAGE

Commentaires sur le Forum

Jade Diwan - Cheffe de pupitre

Bonjour à tous!

Pour aider le Forum étudiant à se développer d'année en année, je vous transmets, au nom du comité pédagogique, un petit sondage. Je vous encourage à y inscrire vos commentaires, qu'ils soient positifs ou constructifs - ils seront anonymisés.

Merci de nous avoir lus tout au long du Forum!



Forum étudiant 2024
PARTICIPANT.E.S



Forum étudiant 2024
ACCOMPAGNATEUR.TRICE.S



Mots mêlés

Ketsia Franceth Mengue - Responsable des médias numériques

Q N O I T U L O S P T T E É O
Z U N E E M R S A A N E C D P
R M E J T E D R J T E R N U P
E E N S H T L L O R G M E C O
C E S C T E E S U A R I R A S
N M M O M I T D R I A N É T I
A E T E P A O E N T D E F I T
T N N X G É S N A É E R N O I
R T I E G S D J L R G L O N O
O O R F E C N A I L L A C T N
P R Z R H Y P O C R I S I E E
M A P A C O N S E N S U S J T
I T U H É T I M I N A N U O R
A C C E P T A B I L I T É R E
E C N A É S E T S E I S D P P

Acceptabilité
Cher
Déposer
Enjeu
Importance
Opposition
Presse
Séance
Stage
Unanimité

Alliance
Conférence
Dette
Fin
Journal
Parlement
Projet
Sieste
Terminer

Argent
Consensus
Éducation
Hypocrisie
Mentorat
Per te
Question
Solution
Traité